

## Programme de formation du Titre à Finalité Professionnelle ASC de la CPNEFP « Prévention-Sécurité » pour l'agrément des organismes de formation

UV 1 : Module législation et réglementations cynophiles : 33 heures				
<b>Module Juridique</b>	Législation et Réglementations cynophiles	Connaissance des dispositions applicables à l'activité mentionnée au 1° de l'article  L. 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure avec l'usage d'un chien.	Connaître et appliquer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens ;</li> <li>- Le code de CSI. L613-7 section III</li> <li>- Les dispositions du code civil relatives aux principes de la responsabilité civile ;</li> <li>- La réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage.</li> </ul>	35 heures
		Application du Code rural et connaissance des lois chiens dangereux de 1999 et 2008.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition-du chien comme arme par destination.</li> <li>- Conditions et limites de la légitime défense avec un chien</li> </ul>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle et missions de la SCC (Société centrale canine)</li> <li>- Nomenclature des races.</li> </ul>	
UV 2 : Module connaissances générales du chien : 35 heures				
<b>Module théorique spécifique</b>	Connaissances générales du chien.	Acquisition des connaissances sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien ;</li> <li>- Les principales maladies ;</li> <li>- La vaccination ;</li> <li>- La psychologie canine.</li> <li>- Morphologie et Anatomie</li> </ul>	<b>Maîtriser</b>  Historique des races de chiens <ul style="list-style-type: none"> <li>- La familiarisation</li> <li>- L'alimentation</li> <li>- Hygiène Corporelle,               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pansage</li> </ul> </li> <li>- Les soins périodiques</li> <li>- La prophylaxie des maladies</li> <li>- Les maladies virales, bactériennes, parasitaires zoonoses</li> <li>- Les différentes affections</li> <li>- Le protocole de vaccination</li> <li>- Hygiène de l'habitat</li> <li>- Lieu de vie,</li> <li>- Hygiène et réglementation dans les transports</li> </ul> Urgences cynophiles  coups de chaleur - torsion d'estomac - saignements...  Les gestes de premiers secours  Psychologie canine	35h00
<b>Emetteur</b>	<b>Date de mise à jour</b>	<b>Version</b>	<b>Destinataire</b>	
CPNEFP	16/11/2020	V1	Organismes de formation	

## Programme de formation du Titre à Finalité Professionnelle ASC de la CPNEFP « Prévention-Sécurité » pour l'agrément des organismes de formation

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens de communication</li> <li>- Les comportements</li> <li>- Les instincts</li> </ul> <p>Morphologie et anatomie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sens du chien tel que l'olfaction,</li> <li>- Les dysplasies</li> <li>- Matériels cynotechniques</li> </ul>	
<b>UV 3 : Module Obéissance et sociabilité : 54 heures</b>				
	Obéissance et sociabilité du chien	<p>Maitriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques d'obéissance ;</li> <li>- L'adaptabilité du chien envers son environnement ;</li> <li>- Les techniques du binôme maître-chien</li> </ul>	<p><b>Exercices pratiques.</b></p> <p>Il est capable d'effectuer :</p> <p>Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée</p> <p>Un maintien en position couché/assis, le conducteur à vue (contrôle immédiat et continu du maître)</p> <p>Des positions à son chien au pied statique (Assis, debout, couché)</p> <p>Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté,</p> <p>De motiver son chien à l'objet</p> <p>De faire franchir à son chien des obstacles bas.</p> <p>De faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...)</p> <p>De contrôler son chien durant des exercices pratiques de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux)</p>	<p>54 heures dont 42 heures de mise en pratique</p>
<b>UV 4 : Module maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense : 92 heures</b>				
	Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense.	<p>Maitriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ;</li> </ul>	<p><b>A l'issue du module le stagiaire sera en mesure de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'actions mordantes en développant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le débouillage.</li> <li>○ Le mordant au costume.</li> <li>○ La défense du maître, frappe muselée.</li> <li>○ La cessation et vigilance.</li> <li>○ Le déconditionnement au mordant.</li> </ul> </li> </ul>	<p>92 heures dont 78 heures de pratique dont 21 heures de nuit</p>

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	16/11/2020	V1	Organismes de formation

## Programme de formation du Titre à Finalité Professionnelle ASC de la CPNEFP « Prévention-Sécurité » pour l'agrément des organismes de formation

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense.</li> <li>- Maîtriser son chien lors d'une action mordante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense.</li> <li>- faire intervenir son chien dans en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense</li> <li>- faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement et à en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée</li> </ul>	
<b>UV 5 Module Détection avec chien : 99 heures</b>				
Détection	Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage.</li> <li>- Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde</li> </ul> <p>Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche</p>	<p>Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes, objets et produits illicites, pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Acquérir les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personne, objets et produits illicites, pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes</p> <p>Acquérir les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit pour acquérir la maîtrise de son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- détection olfactive, visuelle et auditive</li> <li>- initiation au pistage</li> <li>- la détection de personnes au sol, aérienne et souterraine.</li> </ul> <p>Mettre en œuvre la gestion et l'utilisation de son chien durant une ronde</p>	<p>99 heures</p> <p>dont 86 heures de pratiques</p> <p>dont 28 heures de nuit</p>

### Agent de Sécurité Cynophile : 315 heures

### Hors temps d'examen

Emetteur	Date de mise à jour	Version	Destinataire
CPNEFP	16/11/2020	V1	Organismes de formation